



Secrétariat central

3-2-0

10.9.2018

CONFÉRENCE DE PRESSE «LES 10 ANS DE LA MAISON DES CANTONS»

Relier la politique de la santé

Intervention de Thomas Heiniger, président de la CDS et président du Conseil d'Etat du canton de Zurich

Notre corps est une construction très complexe, une interaction fascinante de fonctions. Il en va de même de la santé de l'être humain. Différents facteurs y jouent également un rôle: l'âge, l'activité physique, l'alimentation, la qualité de l'air, l'hérédité, la médecine et bien d'autres encore. Et la *politique* de la santé est aussi une affaire complexe dans laquelle beaucoup d'éléments doivent interagir et s'accorder: soins, financement, tarifs, prévention, questions éthiques, compensation sociale, incitations, relations intercantionales, dépendances internationales.

La Maison des cantons contribue à mieux maîtriser cette complexité toujours plus grande, à relier la politique de la santé à d'autres domaines; d'abord entre les cantons, mais aussi vis-à-vis de la Confédération, vis-à-vis d'autres acteurs sur la scène nationale. Cet échange nous aide à coordonner nos réflexions et nos stratégies.

Des exemples? En voici deux.

A. Le débat sur l'introduction d'un financement uniforme du système de santé qui est mené actuellement au niveau fédéral sous le titre *EFAS* ou *financement moniste* a parfois pris des accents missionnaires. Le dogme «c'est la solution» semble primer sur les questions légitimes posées par les cantons: «Quel est l'objectif?», «Quels sont les effets engendrés par un changement de système?».

Pour les cantons, des questions et des valeurs essentielles sont en jeu. Elles touchent plusieurs champs de la politique. C'est précisément pourquoi une position consolidée est importante. La proximité des différentes conférences au sein de la MdC apporte à cet égard un soutien utile. La réponse coordonnée et étayée est aujourd'hui: oui, la politique de la santé doit évoluer et le système de financement peut également être optimisé. Mais cela ne peut se faire au détriment des principes financiers, fédéralistes et du droit public. Ce qui signifie que si les cantons doivent cofinancer non seulement les hôpitaux mais aussi le secteur ambulatoire, ils doivent disposer également des instruments de pilotage nécessaires. Et pareille transformation majeure n'a de sens que si *toutes* les prestations de santé, c'est-à-dire également les soins aux personnes âgées et les soins à domicile, sont intégrées dans le même modèle de financement. Vous voyez: la Conférence des directeurs des finances (en raison de l'impact sur les finances cantonales), la Conférence des directeurs des affaires sociales (en raison de l'impact sur le financement des soins de longue durée, la réduction des primes, les prestations complémentaires, la compensation sociale) et la Conférence des gouvernements cantonaux (du fait des questions de principes touchant les compétences cantonales) ont également un intérêt à une réponse cohérente et largement soutenue à cette question essentielle.

B. Deuxième exemple: la santé, c'est, comme on l'a déjà dit, plus que la médecine. Au titre de la coordination de la politique de la santé, la CDS entend améliorer la collaboration aux intersections avec les domaines de la protection des animaux et de la santé animale ainsi que de la sécurité alimentaire. Des possibilités existent d'améliorer la collaboration de la CDS avec d'autres instances et organisations. Ce sont par exemple la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture et la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC),



l'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC), l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) et, du côté de la Confédération, en particulier l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Il s'agit pour nous de lier plus étroitement ces dossiers non seulement aux niveaux national et intercantonal, mais aussi à l'échelon cantonal. La plateforme que la Maison des cantons offre par sa proximité est *l'un* des instruments pour ce faire.

La Maison des cantons doit être davantage qu'une communauté d'habitation de différentes conférences: elle doit être une communauté de travail. Les cantons ont là une solide bâtisse en grès, pour ainsi dire une charpente ou un corps. Nous devons cependant penser et agir avec vivacité pour relever les défis qui nous attendent. Tout particulièrement pour des questions essentielles dans le système fédéral. Le système de santé en est une. L'exemple du financement hospitalier montre que nous devons nous coordonner efficacement et que nous pouvons également le faire au sein de la MdC. Et regardons par la fenêtre: nous devrions nous transformer encore plus en un "laboratoire d'idées intercantonal fédéral", non pour fantasmer sur des projets éloignés de la réalité, mais afin de développer pour la vie quotidienne des solutions concrètes par-delà les champs de la politique.